



Règlement randonnée du Drugeon

Samedi 04 septembre 2021

Randonnée ouverte à tous (familles, enfants) participants en capacité physique d'effectuer un parcours de 10km et 300m de dénivelé positif sur une durée de 2 à 3h.

Parcours :

10km : Lac de Bouverans / Laveron /sapins Président / La croix de la Bêche / La Rivière-Drugeon.

Le parcours est entièrement balisé (rubalises). L'organisation se réserve le droit de modifier au dernier moment quelques tronçons de l'itinéraire notamment pour des questions de pâturage, d'exploitations forestières ou autres.

Départ – Arrivée :

Départ libre entre 17h00 et 18h00 maximum pour la randonnée de 10km

Arrivées prévues entre 19h00 et 21h00.

Fermeture du circuit :

Le circuit sera fermé par un membre de l'organisation départ aux heures de clôture derrière les derniers participants.

Secours :

Les secours sont assurés par l'organisation du trail. Le N° de tél d'urgence sera communiqué à l'inscription. En cas d'abandon, prévenir au plus vite l'organisation.

Assurance : l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Groupama.

Inscription :

Sur internet ou sur place à partir de 14h00

Droit d'inscription comprenant : La participation à la randonnée.

Charte de bonne conduite :

Il est demandé aux randonneurs de bien respecter l'environnement, les pâturages, les forêts, les autres participants. Ne jeter aucun déchet le long du parcours. Une attention particulière sera portée à la traversée de route au niveau de la chapelle de Bouverans (respecter les consignes des signaleurs). Les chiens ne sont pas admis sur le parcours.